

Divers

Autor(en): **alg / jbw**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **72 (1984)**

Heft [1]

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Formation des filles : une motion à Genève

Une motion ayant pour but de favoriser l'ouverture de l'ensemble des formations professionnelles aux femmes a été déposée en décembre au Grand Conseil de Genève. Les motionnaires (les députés Stroumza et Sormanni) ont constaté que, dans le canton, 80 à 100 professions sont encore pratiquement réservées aux hommes, alors que 13, inversement, restent des bastions féminins. Ces dernières comportent souvent une formation plus courte, moins de possibilités de promotion et des rémunérations moins élevées que dans d'autres branches.

Pour modifier cette situation, différentes mesures sont proposées : information des écolières sur la variété des professions et sur l'importance du choix pour leur avenir, incitation des organisations professionnelles à une ouverture effective de tous les secteurs aux femmes, développement des stages de formation professionnelle pour les jeunes filles, etc. (FS)

Une Tramelote ! (BE)

Tristounet, le Conseil général de Tramelan : il compte 45 membres, il a été régénéré avec 25 nouveaux élus, mais il entame la nouvelle législature avec une seule femme, une seule ! Il est vrai qu'elles n'étaient que dix en lice, parmi les 81 candidats sur la ligne de départ. Mais à l'arrivée, elles ferment la marche. Ben oui, elles ont fait de la figuration, eh ! Seule consolation : deux élues au Conseil municipal. — (b)

Divers

« Insupportable » (JU)

Le BCF ne s'est pas précipité sur le rapport Ruth Meyer concernant « la participation des femmes à la défense générale ». Tant et si bien que le sujet sentait déjà le cuit et le recuit quand une assemblée d'information a été convoquée à ce propos. Si elle a rencontré un succès mitigé, ceci explique cela. Mais comme la procédure de consultation arrivait à terme le 31 décembre, le BCF était encore dans les temps.

Ce qu'il dit du rapport ? Il dit : « Insupportable ». Son seul mérite est de susciter le dialogue, ont estimé les participantes à la soirée d'information. Dans les considérations qu'elles ont émises, elles notent que seule la perspective d'un volontariat peut entrer en ligne de compte, et que la qualité actuelle de la défense générale doit être revue et corrigée, l'égalité n'y étant absolument pas respectée. — (b)



Dessin tiré de la brochure du BCF jurassien « Pourquoi une formation professionnelle ? »

Jenny Humbert-Droz au Club 44 : un message de vie (NE)

Il y a des êtres dont la destinée et le rayonnement sont hors du commun, sur lesquels le temps ne semble avoir prise que pour affermir leurs convictions. Jules et Jenny Humbert-Droz sont de ceux-là. Si Jules a dû céder devant la maladie il y a quelque dix ans, Jenny ne cesse, elle, à 91 ans, d'étonner par sa vitalité, son bonheur de vivre et son enthousiasme à défendre les idées qui lui sont chères.

Le Club 44, à la Chaux-de-Fonds, accueillait cette grande dame à la fin de l'année dernière pour lui faire évoquer son « Odyssée », comme elle avait intitulé elle-même ses propos. Pourtant, s'il y en a une qui ne s'est pas contentée d'attendre comme Pénélope, c'est bien Jenny. Très vite, elle a pris sa part d'action et de réflexion dans l'itinéraire de son mari — itinéraire qui l'a mené de ses études de théologie neuchâteloises à l'Internationale communiste et, après sa rupture avec le bolchévisme, en 1943, au Parti socialiste. Jenny l'a suivi, souvent dans la clandestinité au cours des différentes missions qui lui ont été confiées par Moscou dans plusieurs pays d'Europe. C'est tout cela — rassemblé dans un livre après la mort de son mari, « Une pensée, une conscience, un combat » (*) — qu'elle a évoqué au Club 44, le semant d'anecdotes devant son large auditoire ; s'attachant surtout à montrer comment, à travers son périple politique du christianisme au socialisme, Humbert-Droz est toujours resté fidèle à ses premiers idéaux : œuvrer pour une plus grande justice sociale et pour la paix, pour une « terre nouvelle », n'oubliant pourtant

jamais, au milieu des remous de l'aventure collectiviste, sa responsabilité morale d'individu. Par là, on revient tout droit à Jenny qui, de son côté, a toujours servi et continue de servir ces mêmes idéaux trouvés au cœur de sa jeunesse et restés frais... comme elle. Tous ceux qui ont à collaborer avec elle (que ce soit à l'Association pour les droits de la femme, à la Fédération romande des consommatrices ou à la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds où elle travaille maintenant à la mise sur ordinateur des archives de Jules Humbert-Droz) sont confondus devant son énergie, son sens de l'organisation et son intelligence toujours tournée vers l'autre. Oui, Jenny Humbert-Droz continue de nous délivrer un véritable message de vie qui subsistera encore longtemps ! — (alg)

(*) La Baconnière, 1976

Travail temporaire : une convention collective (GE)

Pour éviter l'exploitation et les abus envers les personnes qui s'engagent pour du travail temporaire, une convention collective a été signée à Genève, fin novembre. Durée du contrat, salaire, vacances, assurances professionnelles, tout doit être convenu d'avance. Alors que, du côté patronal, une femme, Maria Mumenthaler, présidente de la Fédération suisse des entreprises de travail temporaire (Manpower), était signataire, du côté syndical il n'y avait aucune femme, mais seulement des secrétaires syndicaux masculins. Dommage, car les femmes sont de grandes « consommatrices » de travail temporaire, système qui convient particulièrement à certaines mères de famille.

(jbw)